

5 BONNES RAISONS DE PAYER VOTRE LOYER PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Unicil 

Groupe ActionLogement



► PRATIQUE

Libérez-vous l'esprit. Une fois mis en place, vous n'avez plus à y penser et plus rien à faire !

► FACILE

Remplissez le mandat de prélèvement qui se trouve au dos de votre avis d'échéance ou sur simple demande à votre bailleur* et envoyez-le accompagné d'un RIB :

- Via TOUT Simplement dans l'onglet "Transmettre un document"
- Par courrier en renseignant vos références locataires : Unicil 20, Bd Paul Peytral - CS 30001 13286 Marseille Cedex 06

* Des exemplaires papier sont à disposition dans vos bureaux de proximité.

► SOUPLE

Afin de mieux organiser votre budget, **plusieurs dates s'offrent à vous : 3, 5, 7, 10, 12 ou 15.** Vous n'avez qu'à choisir en fonction du versement de votre salaire, de vos aides, etc. La date **peut être modifiée à tout moment, sur simple demande.**

► SÉCURISÉ

Vous évitez tout risque de retard. Soyez à jour de vos loyers et charges et évitez la dette.

► GAIN DE TEMPS

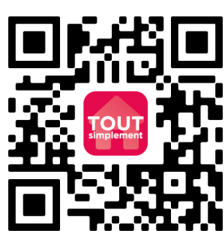
Pour vous comme pour nos équipes, cette solution a l'avantage d'être auto-gérée et ne nécessite aucun traitement supplémentaire. Ainsi, **plus besoin de vous déplacer ou d'envoyer votre chèque !**



Avec le prélèvement automatique, choisissez la tranquillité !



POUR VOUS CONNECTER



- Payer **votre loyer en ligne** et de façon totalement sécurisée.
- Trouver les coordonnées de **vos interlocuteurs dédiés.**
- Consulter les données de **vos contrats.**
- Télécharger **vos quittances.**
- Déposer et suivre **vos demandes.**
- Connaître les infos utiles de **votre résidence.**

